



## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**  
1-855-983-1808

**Soumission par courriel:**  
[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

## RÉVISION 004 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

### Proposal To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

### Proposition à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

### Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
Cornwall, Ontario K6H 6S2

<b>Title-Sujet</b> <b>Centre d'apprentissage de Landons Bay, Parc national des Mîles-Îles, Ontario</b>		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> <b>5P468-23-0088/A</b>		<b>Date :</b> <b>01 novembre 2023</b>
<b>N° de modification - Amendment No. :</b> <b>004</b>		
<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client</b> 2324		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> <b>14 h 00</b>	<b>on – le</b> <b>09 novembre 2023</b>	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> <b>HNE, EST</b>
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/></b>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> <b>Sheldon Lalonde <a href="mailto:sheldon.lalonde@pc.gc.ca">sheldon.lalonde@pc.gc.ca</a></b>		
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 585-3836		<b>Fax No. – N° de télécopieur</b> 1-855-983-1808
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et travaux de construction :</b> See Herein – Voir aux présentes		
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER</b> <b>À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title – Titre :</b> <b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> _____		
<b>Email Address - Courriel :</b> _____		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>

## Modification 004

Cette modification vise à prévoir ce qui suit :

- A. Questions et Réponse
- B. Tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes
- C. Annexe A - Formulaire d'identification des membres de l'équipe (mod.110123)

### A. Questions et Réponse

Questions	Responses
2-1 Calendrier proposé, section 1.8 : serait-il possible d'obtenir un calendrier proposé révisé reflétant la date d'attribution du contrat actuellement prévue. En outre, veuillez préciser la date d'achèvement prévue. La première phrase de la section 1.8 indique que la date prévue est le printemps 2028, alors que le calendrier des étapes indique que la date est mai 2027.	Voir 1-3.
2-2 Annexe D, section 1.6.2 Exigences relatives au consultant : Est-il correct de supposer que les services des consultants spécialisés (p. 20 de 57) énumérés comme "autres service spécialisés" ne font pas partie de la proposition d'honoraires pour les services de base et qu'ils seront engagés en tant que services supplémentaires selon les besoins ?	Voir le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.
2-3 Annexe A de la DDP - Identification des membres de l'équipe : Veuillez confirmer que le consultant en coûts n'est pas considéré comme un "sous-consultant clé", même si les estimations de coûts figurent tout au long de l'appel d'offres parmi les produits à livrer.	Voir le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.
2-4 Veuillez confirmer si tous les coûts d'impression et de présentation peuvent être inclus dans les débours. Si ce n'est pas le cas, Parcs Canada pourrait-il envisager d'inclure une allocation afin d'assurer l'équité pour tous les soumissionnaires ?	Les coûts d'impression doivent être exclu de la proposition.
2-5 Veuillez confirmer si les documents du contrat de construction doivent être bilingues.	<p>Veuillez vous référer aux exigences linguistiques du CS1.</p> <p>3. Les services de l'expert-conseil durant la construction seront assurés dans la langue choisie par l'entrepreneur. L'entrepreneur retenu sera invité à choisir l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada au moment de l'adjudication du contrat de construction et à partir de ce moment les services durant la construction et l'administration du contrat de construction seront assurés dans la langue choisie par l'entrepreneur.</p> <p>4. D'autres services requis dans les deux langues officielles du Canada (tel que la documentation de construction) sont décrits dans l'Énoncé de projet.</p>
2-6 Veuillez confirmer si des exemples de feuilles de projet doivent être inclus pour le consultant en code/réglementation. Ces consultants	Le consultant en matière de code/réglementation doit confirmer que les spécifications et les dessins sont

n'ont généralement pas de fiches de projet pour les travaux qu'ils entreprennent.	conformes aux exigences des codes nationaux (par exemple, le code national du bâtiment).
2-7 L'annexe D, section 3.2.4, demande une discussion sur les coûts, mais nous n'avons trouvé aucune information sur les coûts dans le dossier. Veuillez fournir des informations préliminaires sur les coûts.	Voir 1-4.
2-8 Formulaire de proposition de prix, note 2 : Veuillez clarifier cette exigence. S'agit-il de faire référence aux estimations de coûts requises dans le cadre des produits à livrer ?	Vers la fin de la conception, si l'option choisie diffère grandement de celle identifiée dans les plans conceptuels, une modification de la tâche SR6 - Services d'administration de la construction sera envisagée.
2-9 Formulaire de proposition de prix, note 3 : Veuillez préciser cette exigence. La facturation des consultants est généralement basée sur un pourcentage de l'avancement du projet. Cette exigence signifie-t-elle que les feuilles de temps des consultants seront exigées à chaque soumission de facture ?	Voir 1-1.
2-10 Parcs Canada acceptera-t-il les projets en cours comme expérience de projet ?	Oui, à condition qu'ils aient atteint le stade de l'achèvement de la conception.
2-11 Il a été mentionné pendant la visite du site que la signalisation sur le site principal (à l'exclusion des sentiers) fait partie de la portée du projet du consultant ; cependant, le " concepteur de la signalisation " figure comme " autre service spécialisé " à la section 1.6.2. Exigences du consultant dans l'annexe D. Veuillez confirmer qu'un concepteur de signalisation est nécessaire pour le projet et qu'il doit être inclus dans nos honoraires fixes.	Voir 1-24 ainsi que le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.
2-12 Il a été mentionné lors de la visite du site que la conception des hébergements ne fait pas partie de la portée du projet, mais que la préparation du site en vue de l'installation future d'oTENTiks (par Parcs Canada) est nécessaire. Veuillez confirmer.	Exact.
2-13 Il a été mentionné lors de la visite du site que toutes les structures existantes sur le site doivent être démolies. Veuillez confirmer que l'équipe de consultants sera responsable de la préparation des plans de démolition pour tous les bâtiments.	Les bâtiments existants doivent être marqués comme "à démolir" sur les plans.
2-14 Il a été mentionné lors de la visite du site que toutes les routes existantes sur le site devront être remplacées, y compris la route menant au hangar d'entretien (qui ne figure pas actuellement sur les plans conceptuels). Veuillez confirmer.	Les routes existantes doivent être améliorées si besoin est. Un réalignement peut s'avérer nécessaire.  Le tracé de la route du hangar d'entretien est indiqué à l'annexe 5 : Plan conceptuel d'aménagement de Landons Bay.
2-15 1.6.1. Dans l'annexe D, section "Général", la rubrique "Développement du site" indique ce qui suit : "Un plan d'éclairage sera nécessaire pour le site, en tenant compte des itinéraires des véhicules, du parking, des itinéraires piétonniers et des impacts écologiques (ciel noir) de l'éclairage. Toutefois, le "consultant en éclairage" est mentionné comme "autre service spécialisé" au point 1.6.2. Exigences en matière de consultants dans l'annexe D. Veuillez confirmer qu'un consultant en éclairage est nécessaire pour le projet et qu'il doit être inclus dans nos honoraires fixes.	Un consultant en éclairage est nécessaire.  Voir le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.
2-16 Les plans conceptuels fournis indiquent la relocalisation d'une fosse septique - étant donné qu'aucun travail lié aux fosses septiques n'est décrit dans l'annexe D, veuillez confirmer que cela n'est pas inclus dans la portée du travail de l'équipe de consultants ?	Voir annexe D, 1.6.1 Développement du site, Utilités du site.

3-1 Quel est le budget de construction du projet ? Quel est le budget de construction pour la composante Centre d'accueil des visiteurs/Apprentissage ? Disposez-vous d'une ventilation des coûts entre le site et la structure ?	Voir 1-4.
3-2 Le budget de construction doit-il tenir compte des coûts de démolition des structures existantes à enlever ?	Oui.
3-3 Le budget de construction doit-il tenir compte d'une éventuelle remise en état du site ?	Jusqu'à présent, nous n'avons eu aucune indication de la présence de sols contaminés. Si des sols contaminés devaient être découverts, un amendement au contrat du consultant serait envisagé.
3-4 Dans l'esprit du principe de conception, serait-il possible d'examiner et/ou de revoir certains aspects du plan conceptuel une fois le projet attribué, afin d'en assurer le succès à l'avenir ?	Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés au plan conceptuel et l'intention est de s'appuyer sur ce qui a été convenu. Toutefois, des options (c'est-à-dire le plan du bâtiment) doivent être proposées.
3-5 La programmation du centre d'apprentissage fait-elle partie de la portée de ce projet (du design conceptuel à la conception schématique) ou est-elle déjà déterminée par Parcs Canada ? Dans ce dernier cas, pourriez-vous nous communiquer les détails de la programmation du carrefour d'apprentissage ?	Non, la programmation ne fait pas partie de la portée des travaux du consultant. Les détails de la programmation sont en cours d'élaboration et seront communiqués au consultant après l'attribution du contrat.
3-6 La station de réparation de vélos est-elle conçue comme une station de réparation à faire soi-même ou y aura-t-il quelqu'un pour fournir des services de réparation ?	La station de réparation de vélos est conçue comme une station de réparation à faire soi-même.
3-7 Les sentiers du parc seront-ils accessibles aux visiteurs tout au long de l'année (p. ex. raquette à neige) ou de façon saisonnière entre le printemps et l'automne ?	Les sentiers sont accessibles toute l'année, mais aucun service (entretien des sentiers, etc.) n'est offert entre le mois d'octobre et le mois de mai.
3-8 Y aura-t-il des espaces pour la location sur place (vélos, canoës, etc.) ?	Un espace de stockage est indiqué dans le rapport conceptuel. Veuillez vous référer au rapport conceptuel - plan architectural, point n° 19.
3-9 L'APC peut-elle adapter le calendrier figurant au point 1.8 de l'annexe D pour tenir compte du calendrier actuel de l'appel d'offres ?	Voir 3-3.
3-10 Les projets de référence sélectionnés doivent-ils être achevés ou peuvent-ils être en cours ?	Voir 2-10.
3-11 Veuillez fournir un lien direct ou des documents pour les conditions générales mentionnées à la page 8 du document d'appel d'offres.	<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous</a>
3-12 Existe-t-il un relevé topographique ?	Voir 1-12.  En outre, veuillez noter que les données Lidar et le marquage des limites de la propriété sont disponibles.
3-13 Existe-t-il un rapport géotechnique ?	Voir 1-6a.
3-14 Les hébergements auront-ils chacun leurs propres toilettes ou est-ce que les sept unités partageront-elles une seule installation ? Dans le premier cas, s'agira-t-il de toilettes extérieures à compostage ?	Voir 1-23.

	Dans ce dernier cas, veuillez fournir des renseignements sur les installations requises (nombre d'appareils, type d'appareils, etc.).	
3-15	Parcs Canada vise-t-il une certification particulière en matière de développement durable pour ce projet ?	Oui, le(s) bâtiment(s) doit(vent) être à consommation nette zéro.
3-16	Annexe C - Formulaire de proposition de prix ; note no 2 au bas de la page 19. Veuillez préciser à quel élément cette note fait référence.	Voir 2-8.
3-17	Annexe D - 3.4 Produits livrables ; deuxième puce. Veuillez confirmer si "cette proposition" est censée être le rapport sur la stratégie de mise en œuvre ou la réponse à l'appel d'offres.	Cette proposition est destinée à être le produit livrable de la stratégie/du calendrier de mise en œuvre. La proposition est destinée à être le produit livrable de la stratégie/du calendrier de mise en œuvre.
3-18	Les partenaires autochtones et examen/consultation des parties prenantes. Faites-vous référence aux détenteurs de droits (traités et intérêts autochtones) ? Incluez-vous la communauté autochtone locale dans la sélection des partenaires et des parties prenantes	Voir 1-18.
3-19	a. Conception schématique. Le rapport de conception schématique est-il destiné à être préparé uniquement une fois que les deux options de conception schématique auront été finalisées ?  b. Veuillez indiquer le nombre de séances d'information publique que vous prévoyez. Actuellement, le texte suggère qu'il pourrait y en avoir plus d'une.	a. Voir 3-5.  b. Voir 1-18.
3-20	Programme - les hébergements indiquent que les services d'électricité et d'eau seront pris en compte. Veuillez confirmer s'il s'agit d'une charge supplémentaire après l'attribution du contrat.	Voir 1-23 et 2-12.
3-21	Développement de la conception, il est fait mention à la page 36 d'un "ensemble de contenu de conception expérientielle", mais il n'y a aucune mention ou description ailleurs. Veuillez clarifier ce point.	Le design dit de type expérientiel est créé en interne à Parc Canada et ne fait pas partie de la portée des travaux du consultant.  L'objectif est que le site et le bâtiment soient polyvalents et répondent à de multiples besoins de programmation.
4-1.	La page de couverture n'est pas incluse dans la liste des éléments qui ne font pas partie de la limitation du nombre de pages. Veuillez confirmer si une page de couverture compte comme une page.	Une page de couverture ne compte pas comme une page.
4-2.	En raison de la complexité du projet et du nombre de services requis, une prolongation jusqu'au 30 novembre 2023 est demandée.	Voir 1-15.
4-3.	D'après la réponse à la question 6 de l'addendum 2, il semble qu'il subsiste une certaine ambiguïté quant aux sous-consultants figurant sur la liste publiée à l'annexe D, section 1.6.2. Afin de garantir l'équité de la procédure d'appel d'offres et de s'assurer que tous les soumissionnaires proposent des honoraires pour le même nombre de consultants, veuillez confirmer notre compréhension : a. Les consultants et/ou les services qui seront engagés/fournis par Parcs Canada uniquement : . Ingénieur géotechnicien, i. Investigations archéologiques (non incluses dans la liste des "autres spécialistes") b. Consultant et/ou services à engager/fournir par l'équipe du soumissionnaire : . Ingénierie de la circulation, ingénierie municipale i. Spécialiste du code (mentionné comme consultant clé dans l'appel d'offres) ii. Concepteur de signalisation iii. Conseil en sciences du bâtiment	Voir le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.

<p>iv. Ingénierie et spécialistes de l'environnement v. Consultant en accessibilité universelle vi. Aménagement intérieur vii. Conception de l'éclairage viii. Consultant en acoustique ix. Consultant en coûts x. Ingénieur en protection contre l'incendie xi. Modélisation énergétique xii. Mise en service</p>	
<p>4-4. Veuillez confirmer si Parcs Canada fournira ou retiendra les services de consultation en matière de sécurité, de sécurité des bâtiments, de systèmes de communication et de sécurité des personnes. Il n'est pas clair lesquels de ces services groupés seront fournis par l'équipe de consultants et lesquels seront fournis par Parcs Canada.</p>	<p>Voir le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.</p>
<p>4-5. Compte tenu de la taille maximale de 30 pages de la soumission, veuillez confirmer que les pages d'exemples de projet (2 chacune) ne sont requises que pour les principaux consultants énumérés à la section 1.6.2, c'est-à-dire : génie structurel, génie mécanique, génie électrique, génie civil, architecture paysagère et concepteur d'aires de jeux. Ces pages s'ajouteraient aux pages d'échantillons de projet (qté 3) pour le consultant principal (architecture).</p>	<p>Des exemples de projets doivent être fournis pour les consultants clés uniquement.</p>
<p>4-6. Nous aimerions demander une clarification de l'amendement n° 2, Q&amp;R n° 6f :</p> <p>a. La dernière phrase du premier paragraphe de l'article 1.6.2. Exigences en matière de consultants, la dernière phrase du premier paragraphe se lit comme suit "L'équipe d'experts-conseils doit fournir une expertise dans diverses disciplines, y compris, mais sans s'y limiter, les spécialités ou les sous-consultants clés suivants ", la dernière puce se lit ensuite comme suit : " tout autre service spécialisé nécessaire et accepté par Parcs Canada " (voir la capture d'écran ci-dessous). Veuillez examiner les disciplines mises en évidence dans cette catégorie dans la capture d'écran ci-dessous et définir clairement lesquels de ces consultants sont nécessaires et acceptés par Parcs Canada pour être inclus dans nos frais fixes, afin que tous les soumissionnaires puissent fournir les mêmes services dans leurs propositions d'égalité.</p> <div data-bbox="121 1262 609 1549" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Any other specialists' services <i>as needed and agreed to by Parcs Canada</i></li> <li>• Geotechnical Engineering. <i>By PCA per AMD #2, Q&amp;A 6</i></li> <li>• Traffic Engineering</li> <li>• Municipal Engineering</li> <li>• Code Specialist <i>Required per AMD #2, Q&amp;A 6</i></li> <li>• Signage Designer - "Getting Around Site Signs" - <i>Required per AMD #2, Q&amp;A 24</i></li> <li>• Security, Building Security, Communication Systems and Life Safety Consulting Services.</li> <li>• Building Sciences Consulting Services</li> <li>• Environmental Engineering and Specialists <i>By PCA per AMD #2, Q&amp;A 6</i></li> <li>• Universal Accessibility Consultant</li> <li>• Interior Design Consulting Services <i>Required per AMD #2, Q&amp;A 6</i></li> <li>• Lighting Consultant</li> <li>• Acoustic Consultant</li> <li>• Cost Consultant <i>Required per AMD #2, Q&amp;A 6</i></li> <li>• Fire Protection Engineer,</li> <li>• Energy Modelling (Including simulations and demonstration of sustainability goals / Energy Budget.</li> <li>• Commissioning Services <i>Required per AMD #2, Q&amp;A 6</i></li> </ul> </div> <p>b. Pour tous les services spécialisés que Parcs Canada juge " nécessaires et acceptés ", veuillez décrire clairement l'étendue des travaux afin que le consultant spécialisé puisse établir son prix en conséquence.</p> <p>c. Compte tenu de la liste importante de services spécialisés restant à confirmer, la prolongation d'une semaine accordée est insuffisante pour recevoir la réponse finale de l'APC, contacter toutes les disciplines requises, obtenir les prix et les incorporer dans notre réponse. Nous aimerions demander un réexamen de la prolongation de 3 semaines demandée, jusqu'au 23 novembre 2023.</p>	<p>Voir le tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.</p>
<p>4-7. En réponse à l'amendement n° 2, Q&amp;A n° 5a, qui indique qu'"il est peu probable que des permis soient nécessaires", veuillez confirmer que l'assistance/les demandes de permis doivent être exclues de la</p>	<p>Le coût de l'assistance/de la soumission des permis doit être exclu de la proposition.</p>

<p>rémunération fixe pour faciliter l'équité des propositions de rémunération fixe : Veuillez confirmer que l'assistance/les demandes de permis doivent être exclues des honoraires fixes, afin de faciliter l'équité des propositions d'honoraires fixes ?</p>	
<p>4-8. En réponse à l'amendement n° 2, Q&amp;R n° 9 "il est peu probable que des copies papier soient demandées" : veuillez confirmer que l'impression de copies papier doit être exclue de la rémunération fixe, afin de faciliter l'équité des propositions de rémunération fixe ?</p>	<p>Voir 2-4.</p>
<p>4-9. En réponse à l'amendement n° 2, questions et réponses n° 10 : veuillez confirmer que l'assistance à la relance de l'appel d'offres doit être exclue de la rémunération fixe, afin de faciliter l'équité des propositions de rémunération fixe.</p>	<p>L'assistance à la relance de l'appel d'offres doit être exclue de la proposition.</p>
<p>4-10. En réponse à la modification no 2, Q et R no 12 : Le " dessin d'arpentage final et le rapport sur les biens immobiliers " est un produit livrable de clôture de la construction qui fait partie du dossier de l'ouvrage fini à la section 8.18, et non pas " dans le but de produire des produits livrables de conception ", comme le laisse entendre la réponse. Veuillez confirmer que Parcs Canada retiendra les services d'un arpenteur-géomètre pour réaliser le plan d'arpentage final et le rapport sur les biens immobiliers qui doivent faire partie du dossier de l'ouvrage fini ?</p>	<p>L'entrepreneur fournira les services d'un géomètre pour l'enregistrement des informations.</p>
<p>4-11. En réponse à la modification no 2, Q&amp;R no 14 : Étant donné que peu d'information et de données CAO sont disponibles pour le site, veuillez confirmer que les consultants sont tenus d'inclure le mesurage et l'arpentage du site dans les frais fixes de la RS1.</p>	<p>La proposition doit inclure le mesurage et l'arpentage du site dans le cadre de RS1.  En outre, veuillez noter qu'un relevé Lidar et un relevé des limites du parc sont disponibles.</p>
<p>4-12. En réponse à l'amendement n°2, Q&amp;R n°6e, veuillez fournir l'annexe A en format modifiable (Word) afin que les soumissionnaires puissent " copier les données ci-dessus pour les autres disciplines requises ", comme cela est suggéré.</p>	
<p>5-1 En ce qui concerne l'annexe D, section 6.3.2, point 9, qui mentionne l'exigence de "soumettre tous les calculs d'architecture et d'ingénierie", le fait de soumettre tous les calculs dans "un format lisible, net et facile à comprendre" représente un niveau d'effort considérable. En outre, il s'agit d'une exigence très inhabituelle que nous avons très rarement fournie pour d'autres projets. Nous aimerions demander une modification de cette exigence afin que les calculs ne soient soumis qu'à la demande de l'APC pour les points qui posent problème ou qui font l'objet d'une discussion.</p>	<p>Les calculs doivent être soumis à la demande de l'APC et ce, pour les questions préoccupantes et/ou à des fins de discussion.</p>
<p>5-2 Le calendrier du projet à fournir avec la section 3.2.4 Compréhension du projet doit-il uniquement inclure les tâches et les jalons pour SR2 (services requis) ou doit-il également inclure les services optionnels SR3-SR7 ?</p>	<p>Oui, le calendrier du projet figurant à la section 3.2.4 - Compréhension du projet va de pair avec les services requis (RS1 et RS2).  Un calendrier provisoire pour les tâches provisoires (SR3 et au-delà) peut être fourni mais n'est pas obligatoire.</p>
<p>5-3 Il y a une divergence entre l'étendue de la surface du bâtiment indiquée dans le programme architectural et l'emprise au sol du bâtiment indiquée à la page 15 de l'annexe D. Pourriez-vous clarifier l'emprise au sol prévue pour le bâtiment ?  A. L'empreinte totale du bâtiment proposé pour le centre d'apprentissage a été estimée à environ 550 à 600 m<sup>2</sup> et peut consister en un ou plusieurs bâtiments. La surface exacte du bâtiment et l'espace alloué</p>	<p>La superficie exacte du bâtiment sera déterminée au cours du processus de conception.  Voir le dessin du programme architectural révisé de Landons Bay contenu dans les plans conceptuels.</p>

aux différents éléments du bâtiment sont indiqués dans le plan conceptuel de Landons Bay. a. La surface totale du bâtiment incluse dans le plan conceptuel est de 705 m <sup>2</sup> .	
5-4 Quel programme doit être mis en œuvre dans la maison de gardien ? Quelle est l'empreinte approximative du bâtiment ?	La guérite sera utilisée pour orienter les visiteurs, le paiement des droits d'entrée, l'enregistrement, etc.
5-5 Quelle est la taille approximative de la plate-forme d'observation ? Combien de personnes doit-elle pouvoir accueillir ? Sera-t-elle utilisée pour accueillir des événements spéciaux ou des rassemblements ?	L'affleurement rocheux d'une superficie d'environ 350 m <sup>2</sup> abritera le belvédère, dont les dimensions seront précisées après discussion avec le consultant. Les dimensions refléteront ces discussions.
5-6 Quelle est la taille approximative du camping en plein air et de l'atelier de stockage en plein air ? S'agit-il de structures en plein air ou fermées ?	Il s'agit de structures fermées, pour des raisons de sécurité, qui mesurent environ 10 m sur 10 m, mais les dimensions exactes doivent être confirmées suite à une discussion avec le consultant.
5-7 Est-il possible qu'une partie des réunions organisées sur le site se déroulent à distance ? Serait-il acceptable de proposer que 25 % des réunions se tiennent à distance ?	Oui, certaines réunions peuvent avoir lieu à distance. Le pourcentage exact sera déterminé après l'attribution du contrat.
5-8 L'ADDM n° 2 indique que les services d'un géomètre professionnel, dans le but de produire des résultats de conception, doivent être obtenus par le consultant. Selon les meilleures pratiques de l'OAA, l'architecte ne peut être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité des services des consultants spécialisés du client, notamment les géomètres et les consultants spécialisés en géotechnique ou en matières dangereuses. En général, ils fournissent des informations relatives à l'installation ou à la propriété du client/propriétaire. Les informations qu'ils fournissent doivent être mises à la disposition de tous les consultants potentiels au début de la procédure de passation de marché. L'état actuel du site et de l'installation influe sur la portée et le coût des services des consultants.	Un relevé des limites du site est disponible sur le site Internet de l'arpentage des terres du Canada. Les données topographiques dérivées du lidar sont disponibles à une résolution de 1m, ce qui peut faciliter les relevés topographiques".
5-9 Parcs Canada peut-il fournir plus de détails sur les engagements autochtones passés sur le site avec le Conseil Mohawk d'Akwesasne et d'autres communautés autochtones, y compris les cérémonies sur le site ? Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir ces renseignements afin de nous assurer que nous entamons le processus de conception de la bonne façon et que nous respectons les relations de Parcs Canada avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne et d'autres Premières nations de la région, ainsi qu'avec la Nation métisse.	Les informations sur les processus d'engagement avec les communautés autochtones seront fournies après l'attribution du contrat.
5-10 Lors de la visite facultative du site le 17 octobre, Parcs Canada a indiqué que toutes les structures existantes seraient démolies. L'ADDM no 2 indique que " la plupart des bâtiments existants seront démolis ". Pouvez-vous préciser ce qu'il en est ?	Il est prévu de démolir tous les bâtiments existants. Si un bâtiment particulier doit être conservé, nous vous en informerons après l'attribution du marché.
5-11 Nous demandons une prolongation de deux semaines pour permettre l'examen des réponses aux questions qui ont été soumises. Veuillez nous indiquer si ce délai peut être accordé.	Voir 1-15.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**



**B. Tableau 1 - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes**

	<b>Exigences minimales en matière d'identification de l'équipe, conformément à l'annexe A de la demande de propositions. Format, voir l'exemple ci-dessous.</b>	<b>Coût à inclure dans l'annexe C de l'appel d'offres - Formulaire de proposition de prix.</b>
<b>Annexe A de la DP - Format d'identification de l'équipe</b>		
Architecte du bâtiment	Oui	Oui
Architecte paysagiste	Oui	Oui
Ingénieur en structure	Oui	Oui
Ingénieur en mécanique	Oui	Oui
Ingénieur électricien	Oui	Oui
Ingénieur civil	Oui	Oui
Concepteur d'aires de jeux	Oui	Oui
Analyste des codes nationaux et provinciaux et de la réglementation	Oui	Oui
<b>Spécialistes - SOW - Annexe D - Exigences relatives aux consultants 1.6.2</b>		
• Ingénierie géotechnique	<b>Non, Conformément à 1-6a. L'APC fera appel aux services d'une société géotechnique et demandera au consultant de l'aider à rédiger le cahier des charges.</b>	<b>Non, Conformément à 1-6a. L'APC fera appel aux services d'une société géotechnique et demandera au consultant de l'aider à rédiger le cahier des charges.</b>
• Ingénierie de la circulation	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Ingénierie municipale	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Spécialiste du code	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Concepteur de panneaux de signalisation - "Getting Around Site Signs" (Panneaux de signalisation pour se déplacer sur le site)	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Services de conseil en matière de sécurité, de sécurité des bâtiments, de systèmes de communication et de sécurité des personnes.	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Services de conseil en sciences du bâtiment	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Ingénierie et spécialistes de l'environnement	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Consultant en accessibilité universelle	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui

• Services de conseil en aménagement intérieur	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Consultant en éclairage	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
Consultant en acoustique	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Consultant en coûts	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Ingénieur en protection incendie,	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Modélisation énergétique (y compris les simulations et la démonstration des objectifs de durabilité / Budget énergétique).	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui
• Services de mise en service	Non, la ressource sera proposée après l'attribution du contrat.	Oui

**Note : Conformément à 1-6a. L'APC fera appel aux services d'une société géotechnique et demandera au consultant de lui donner des conseils lors de la rédaction du cahier des charges.**

**Le soumissionnaire doit incorporer le coût ci-dessus aux tâches respectives des RS applicables.**

**ANNEXE A - FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE (mod.110123)**

Pour obtenir des détails sur le présent formulaire, se référer à Annexe E - l'EPEP dans la Demande de proposition.

L'expert-conseil principal et les autres membres de l'équipe de l'expert-conseil doivent être agréés, ou admissibles à l'agrément, certifiés et/ou autorisés à dispenser les services professionnels requis, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales.

**I. Expert-conseil principal (Proposant – Architecte en bâtiment) :**

Nom de la firme ou de la coentreprise : .....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**II. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Architecte paysagiste**

Nom de la firme : .....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**III. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Ingénieur en structure**

Nom de la firme : .....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**IV. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Ingénieur mécanique**

Nom de la firme : .....  
.....  
.....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**V. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Ingénieur électricien**

Nom de la firme : .....  
.....  
.....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**VI. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Ingénieur civil**

Nom de la firme : .....  
.....  
.....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**VII. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Concepteur d'aires de jeux**

Nom de la firme : .....  
.....  
.....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**VIII. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes:**

**Analyste des codes nationaux et provinciaux et de la réglementation**

Nom de la firme : .....  
.....  
.....

Personnes clés et attestation professionnelle provinciale et/ou accréditation professionnelle :

.....  
.....  
.....  
.....

**VIV. Les ressources sera proposée après l'attribution du contrat.**

**a. Ingénierie de la circulation**

Nom de la firme : .....

**b. Ingénierie municipale**

Nom de la firme : .....

**c. Spécialiste du code**

Nom de la firme : .....

**d. Concepteur de panneaux de signalisation - "getting around site signs" (panneaux de signalisation pour se déplacer sur le site)**

Nom de la firme : .....

**e. Services de conseil en matière de sécurité, de sécurité des bâtiments, de systèmes de communication et de sécurité des personnes**

Nom de la firme : .....

**f. Services de conseil en sciences du bâtiment**

Nom de la firme : .....

**g. Ingénierie et spécialistes de l'environnement**

Nom de la firme : .....

**h. Consultant en accessibilité universelle**

Nom de la firme : .....

**i. Services de conseil en aménagement intérieur**

Nom de la firme : .....

**j. Consultant en éclairage**

Nom de la firme : .....

**k. Consultant en acoustique**

Nom de la firme : .....

**l. Consultant en coûts**

Nom de la firme : .....

**m. Ingénieur en protection incendie**

Nom de la firme : .....

**n. Modélisation énergétique (y compris les simulations et la démonstration des objectifs de durabilité / budget énergétique)**

Nom de la firme : .....

**o. Services de mise en service**

Nom de la firme : .....